

PROJET RÉFÉRENT

Métropole apaisée : évaluation de la généralisation de la vitesse à 30 km/h à Grenoble



OBJET DE L'OPÉRATION

Afin de favoriser un meilleur partage de l'espace public, la métropole de Grenoble a acté, en septembre 2015, la généralisation dès 2016 de la vitesse maximale autorisée en agglomération à 30 km/h sur l'ensemble de son territoire.

Ce sont finalement 43 des 49 communes, représentant plus de 425 000 habitants (sur 450 000), qui ont inversé courant 2016 la règle (50 km/h en agglomération) et l'exception (instauration progressive de zones de circulation particulière dans des secteurs délimités – zones 30, zones de rencontre et aires piétonnes).

LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

S'agissant de la première agglomération d'une taille aussi importante à généraliser la vitesse à 30 km/h, la métropole a proposé au Cerema de mener conjointement avec elle l'évaluation de ce dispositif innovant dans le contexte français. En effet, près de 80 % de la voirie est désormais limitée à 30 km/h alors même que peu d'aménagements de voiries et d'espaces publics ont pu être réalisés dans le même temps afin de mettre en cohérence la configuration des rues – pour certaines de nature très routière et favorisant les vitesses élevées – avec leur nouveau statut. Cette évaluation vise aussi à suivre et mesurer la compréhension d'un nouveau type de marquage dérogeant aux règles actuelles de signalisation et encadré par un arrêté d'expérimentation des ministères de l'intérieur et en charge des transports : le marquage au sol des rues restant limitées à 50 km/h.

LA RÉPONSE DU CEREMA

CONTACT

✉ DTecTV@cerema.fr

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Aménagement de la voirie et éclairage public
- Vélo, marche, accessibilité

Le Cerema a proposé un dispositif d'évaluation permettant de :

1. Évaluer la compréhension et le respect du dispositif
2. Mesurer les effets du dispositif sur la sécurité, la mobilité, le cadre de vie et l'environnement
3. Évaluer le marquage au sol dérogeant à 50 km/h
4. Contribuer au retour d'expérience national

Cette évaluation s'appuie sur une complémentarité de données quantitatives (vitesse et débit des véhicules, itinéraires et temps de parcours, accidentalité, qualité de l'air et niveaux de bruit) et qualitatives (enquêtes auprès des automobilistes, usagers de l'espace public, professionnels visant à évaluer la compréhension et la perception du dispositif et ses effets qualitatifs)

LE CLIENT / PARTENAIRE PILOTE DU PROJET

Grenoble - Alpes Métropole

Nicolas MERLE
Direction du Cerema Centre-Est
Département Construction Aménagement
Projet

LE CALENDRIER

2016 à 2018

LE MONTANT

50 K€